tutions les plus complexes et les plus importantes de notre droit provincial (1).

Olivier MARTIN.

Marc Elder. — Le château des ducs de Bretagne, Nantes, imprimerie du Commerce, 1923, petit in-8° carré de 109 p. avec 3 plans et 20 planches en héliogravure, prix : 4 francs.

On savait que M. Marc Elder est un romancier, et qui a du talent : Le Peuple de la Mer qui, naguère, mérita le prix Goncourt, est particulièrement cher aux Bretons. On ne se doutait pas qu'il y a en lui plusieurs des qualités d'un bon archéologue, et c'est ce que nous révèle son élégante monographie du Château des ducs de Bretagne où il a su, utilisant habilement les travaux des érudits qui ne sont qu'érudits, mettre en lumière toute la beauté et aussi toute la richesse historique du château de Nantes.

Il a composé ce petit livre comme un drame. La vie du monument se divise en trois époques qui sont comme trois actes. Successivement, nous avons devant les yeux le château fort, construction guerrière, le luxueux palais ducal, enfin la citadelle, logement des gouverneurs, puis, pour son infortune, banale caserne.

Au moyen âge, un assez puissant château épiscopal s'élevait sur la motte Saint-Pierre, au nord de la ville; un château comtal, depuis le X<sup>e</sup> siècle, semblait le défier, posé au confluent de la Loire et de l'Erdre, au Bouffay. La Tour Neuve, édifiée en 1207 par la volonté de Guy de Thouars sur les jardins de l'évêque Geoffroy, fut pour ainsi dire le noyau du grand château, lequel se développa au hasard des besoins et des circonstances jusqu'à ce que, se jugeant « petitement

<sup>(1)</sup> Sans vouloir contrister l'auteur, il faut cependant dire que d'assez nombreuses fautes d'impression déparent son ouvrage. J'en citerai seulement une p. 129, in medio, où il faut lire octrises et non pas hostises. L'auteur, tout en citant des textes qui font mention des octrises (ainsi p. 123 n. 1 et p. 151), n'en parle pas à côté des lods et ventes, p. 129. Je suppose que ces octrises, comme les saisines du droit parisien, sont une prestation légère perçue à l'occasion de la mise en possession de l'acquéreur par le seigneur. — Je signalerai encore une petite erreur de traduction, p. 109, n. 1; cum lege veut dire à cette époque (XIe siècle): avec l'amende fixée par la coutume. Il est bien connu que l'amende faute de paiement du cens se substitua assez promptement à la sanction beaucoup plus sévère qu'était la commise de la censive.

logé », le duc François II en ordonna, le 12 octobre 1466, une totale réfection. M. Marc Elder indique très minutieusement toutes les principales étapes d'une construction dont la plus belle part est due à François et à sa fille Anne; en 1500, le tracé général des bâtiments et des douves se trouvait arrêté, mais la courtine de la Loire, à laquelle fut adossé plus tard l'hôtel du Petit Gouvernement, ne fut achevée que sous le roi François I<sup>er</sup>.

Il s'est agité bien des passions entre ces hauts murs, célébré bien des fêtes, combiné bien des complots, galants ou sinistres. En quelques pages, colorées et où ne nuit pas trop à l'histoire pure le libre essor d'une imagination agile, l'animation disparue est évoquée, des figures maîtresses surgissent : Jean IV aux yeux amoureux de gracieuses verdures, Jean V l'enjoué et le magnifique, François II le duc à femmes, l'impétueux et rude argentier Landais, la gentille, fraîche et sage boiteuse que deux rois de France épousèrent.

Mercœur, que M. Marc Elder juge un peu légèrement, fut le dernier à faire exécuter d'importants travaux au palais ducal, qu'il transforma en une redoutable citadelle. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, l'incendie, le mauvais goût, les explosions de poudre, « les fantaisies en carmagnole » dégradèrent à qui mieux mieux les bâtiments anciens. Le Génie militaire, à qui le tout échut en 1818, aurait fini par un massacre général si, depuis 1861, on n'avait eu l'œil à le retenir. Les récentes municipalités ont enfin assuré le salut de ce monument qui est, en effet, pour l'active et populeuse cité de Nantes, une très précieuse parure, pour la Bretagne entière son plus remarquable sanctuaire d'histoire. Aussi est-ce un plaisir autant pour l'esprit que pour les yeux que de parcourir, en compagnie de M. Marc Elder, le Grand et le Petit Gouvernement, le Grand logis et les tours. Tout est décrit, daté autant qu'il est possible; mais il ne faut pas croire que la Cordelière, prodiguée dans l'ornementation des salles, y soit comme l'emblème d'un inconsolable veuvage; elle est le signe surtout de la dévotion de la reine Anne à saint François, patron de son père.

Le château de Nantes est sauvé. Souhaitons, avec M. Marc Elder, que l'œuvre de consolidation se poursuive, restituant à la France, qui « a tant gaspillé ses joyaux de famille », celuilà, très beau, « placé en pendant au bas de la guirlande féodale que la Loire relie au travers des pampres de l'Anjou et des jardins de la Touraine ».

H. WAQUET.

Jean de La Monneraye. — Le régime féodal et les classes rurales dans le Maine au XVIIIe siècle. Paris, Léon Tenin, in-8° de 152 p. (Extrait de la Revue historique de droit français, t. XLV, 1921 et XLVI, 1922).

M. de La Monneraye reprend dans cet ouvrage, en l'étendant au Maine tout entier, un « Essai sur le régime seigneurial dans le Haut-Maine au XVIII<sup>e</sup> siècle », mémoire qu'il avait présenté en juin 1911 pour le diplôme d'études supérieures d'histoire à la Faculté des Lettres de Rennes et dont un résumé avait été publié dans les Annales de Bretagne (T. xxvII, 1911-

1912, p. 315-325).

En extrayant son ouvrage de la Revue historique de droit français, où il a paru d'abord sous forme d'articles, l'auteur n'a pas cru devoir ajouter une bibliographie méthodique, et il faut le regretter; les indications de la première note (p. 1) énumèrent seulement les différentes catégories de sources, sans mettre en lumière les plus essentielles : telle série d'archives où il n'a consulté qu'un dossier, A 25 par exemple des Archives départementales de la Sarthe, y figure sur le même plan que telle autre où il a puisé le plus clair de sa documentation, comme la série E des mêmes Archives. Autant qu'on en peut juger par les notes infrapaginales, l'auteur a surtout utilisé les documents administratifs et seigneuriaux conservés aux Archives départementales de la Sarthe, avant tout la série E : c'est de là que proviennent la majeure partie des renseignements; riche encore a été la moisson faite aux Archives nationales, surtout dans les séries H 4, Q 1, R 5; par contre, M. de La Monneraye a assez peu tiré des Archives départementales de la Mayenne, qui sont, on le sait, assez pauvres, et du fonds de la généralité de Tours, dont le Bas-Maine faisait partie, aux Archives départementales d'Indreet-Loire (Série C). Les cahiers de 1789 lui ont fourni de